


LETTRE D'INFORMATION BILANS GES

Le Service Climat a le plaisir de vous communiquer la 16^e édition de la lettre d'information sur les Bilans GES !

Elle regroupe les dernières actualités du [Centre de Ressources Bilans GES](#). N'hésitez pas à la faire suivre ! Pour vous inscrire, envoyez-nous un mail à centrederesourcesges@ademe.fr.

En vous souhaitant une bonne lecture et une très belle année 2020 

ACTUALITES

Loi Energie-Climat 2019 : quelles modifications pour la réglementation BEGES ?

Le 8 novembre 2019, la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat a été publiée au Journal Officiel. Entre autres, elle apporte des modifications à l'art. L225-29 du Code de l'Environnement, relatif à la réglementation Bilans GES. Ainsi :

- Il est désormais attendu d'assortir le BEGES d'un plan de transition pour la réduction des émissions de GES en lieu et place de la synthèse d'un plan d'action ;
- L'amende en cas de non-respect est majorée à 10 k€ (20 k€ en cas de récidive) en lieu et place des 1,5 k€ actuels ;
- Les collectivités de plus de 50 000 habitants soumises à PCAET sont exonérées de réalisation de bilans GES à condition que leur PCAET tiennent compte des émissions liées à leur fonctionnement interne et donc à leurs compétences ;
- Les entreprises soumises à l'art. L225-102-1 du Code du Commerce sont dispensées de l'élaboration du plan de transition dès lors qu'elles font apparaître les éléments correspondant leur Déclaration de Performance Extra-Financière.

L'ensemble de ces modifications entrera en vigueur en novembre 2020.

Travaux à suivre !

Des réflexions sont actuellement en cours pour assurer la cohérence de la réglementation Bilans GES avec la mise à jour 2018 de la norme ISO 14064-1. Une révision de la méthode réglementaire va être menée courant 2020 en ce sens.

QuantiGES : nouveau recueil de Fiches Exemples à venir !

Très prochainement, venez découvrir notre **nouveau recueil de Fiches Exemple** : un résumé en trois pages par action de l'application de la méthode QuantiGES de l'ADEME sur **une trentaine d'actions**, dont des actions d'adaptation au changement climatique, et des actions de réemploi et réutilisation.

Pour rappel, la méthode QuantiGES permet de calculer l'impact GES, autrement dit les tonnes de CO₂ économisées, grâce à la mise en œuvre d'une action de réduction. **Un guide méthodologique et une multitude de ressources pédagogiques** sont [à votre disposition](#) et vous accompagnent dans la démarche dont notamment **plus de 70 retours d'expériences complets déjà en ligne** !



Un dispositif de formation adapté à vos besoins est également mis à disposition par l'ADEME, **2 modules complémentaires sont proposés** :

- [« Découvrir la méthode en e-learning »](#) (module à distance gratuit d'une grosse demi-journée en cumulé qui permet d'acquérir les bases de la méthode ;
- [« Devenir utilisateur de la méthode »](#) (module en présentiel d'une journée qui permet d'être en capacité de mettre en œuvre soi-même la méthode pour son propre compte.

Fiche Technique de l'ADEME : Les émissions évitées, de quoi parle-t-on ?

Les organisations (entreprises, territoires, etc.) sont de plus en plus nombreuses à s'engager dans la transition bas-carbone. Il est important qu'elles agissent non seulement pour réduire les émissions globales de gaz à effet de serre, mais aussi qu'elles le communiquent de façon adaptée aux citoyens et consommateurs, afin d'éclairer les choix, achats et actions de chacun.

Découvrez la [Fiche Technique de l'ADEME](#) qui éclaire les différents concepts rencontrés autour de l'impact climat des activités, produits et services des organisations et apporte aux décideurs et utilisateurs les clés de lecture vers les bonnes pratiques, que ce soit en termes d'évaluation ou de communication.

RETOURS SUR LE SOMMET VIRTUEL DU CLIMAT

Une première édition réussie !

L'Association des Professionnels en Conseil Climat-énergie (APCC), en copartage avec l'ADEME, l'ABC, le CEREMA et le CINOV, a organisé du 18 au 28 novembre 2019, la **1ère édition du Sommet Virtuel du Climat**.

En quelques mots : il s'agissait d'un événement **100% dématérialisé**, **8 jours consacrés au climat** à destination des **entreprises**, des **collectivités** et des **acteurs de la finance** pour échanger autour des bonnes pratiques des uns et des autres, et in fine, accélérer la mise en œuvre d'actions d'atténuation et d'adaptation au changement climatique.



Non sans essayer quelques déboires techniques pour ce premier événement dématérialisé d'envergure, voici quelques chiffres clés qui témoignent de son succès :



Soit in fine, **un total de 1 831 personnes uniques touchées** par cet événement !

Le Sommet Virtuel du Climat, c'est aussi **81% des participants qui indiquent avoir trouvé des leviers pour passer à l'action** pour avancer à leur échelle, et **95% qui plébiscitent le format 100% dématérialisé** de l'événement.

Continuez à profiter des replays

Le Sommet Virtuel du Climat, c'était 8 jours courant novembre 2019 mais c'est surtout **31 replays des webconfs, disponibles gratuitement** sur le site de l'événement. N'hésitez pas à [les consulter](#) !

Nous vous proposons notamment **un focus sur les webconfs suivantes**, directement en lien avec les travaux de l'ADEME et/ou ses partenaires sur le carbone :



2. Comment lancer, améliorer et réussir sa transition bas-carbone



4. Le bilan d'émissions de gaz à effet de serre, un outil au service de la transition bas-carbone des organisations



5. Trajectoires de transition bas carbone et d'adaptation: comment les construire, quelle appropriation par les acteurs?



23. Quantifier l'impact GES de mes actions : comment ça marche ?



26. ACT® ou comment évaluer sa stratégie climat au regard des objectifs de l'accord de Paris ?



27. [EN] Comment s'appuyer sur les normes internationales pour construire, piloter & communiquer sur ses actions climat?

INITIATIVE ACT®

Ils ont rejoint le programme volontaire ACT en France !

Les entreprises françaises Nature et Découvertes, GEMO, Décathlon, Intermarché, ID Kids, Norauto, Kiabi et Burgard souhaitent évaluer leur stratégie climat en utilisant la méthodologie ACT® commerce de détails. La première étape de ce programme volontaire consistera pour ces entreprises à suivre une formation pour bien comprendre la méthodologie ACT, puis de réaliser, avec l'aide d'un consultant spécialisé et formé, une évaluation ACT pendant le premier semestre 2020.

Ces entreprises bénéficient d'une subvention de l'ADEME pour mener à bien ces travaux (taux d'aide variable selon la taille de l'entreprise). Vous êtes une entreprise d'un des secteurs suivants : électricité, automobile, commerce et bâtiment (construction, promotion immobilière et gestion de parcs immobiliers), **n'hésitez pas vous aussi à rejoindre l'initiative ACT® internationale** en bénéficiant des avantages du programme volontaire français en 2020 !

Plus d'informations : edouard.fourdrin@ademe.fr

Formations ACT®

L'Association Bilan Carbone dispense les formations à la méthodologie ACT avec **3 parcours définis selon les besoins** :

- Sensibilisation aux enjeux énergie-climat et piliers de l'initiative ACT
- Compréhension des méthodes ACT (entreprises)
- Formation à la méthodologie et aux outils ACT (bureaux d'études)

Pour connaître les prochaines dates et vous inscrire : <https://www.associationbilan carbone.fr/se-former-a-act/>



Les développements méthodologiques se poursuivent...

L'ADEME vient de publier **deux appels d'offres pour continuer de développer l'offre ACT®**.



Le premier appel d'offres porte sur le développement de 3 nouvelles méthodes : acier et fonte, agriculture et agroalimentaire et une méthode générique qui s'appliquera aux secteurs non intensifs et aux entreprises multi-activités. Cet appel d'offres contient également un lot sur l'harmonisation et l'assurance qualité pour ces 3 méthodes. **La consultation se termine le 27 février 2020 à 12h00** (heure de Paris).

Plus d'informations : <https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/consultation/523188>

Le deuxième appel d'offres concerne l'expérimentation, avec les entreprises volontaires, des 3 méthodologies en cours de développement : pétrole et gaz, transport et ciment. **La consultation se termine le 17 février 2020 à 12h00** (heure de Paris).

Plus d'informations : <https://www.marches-publics.gouv.fr/app.php/consultation/517624>

En parallèle, **les acteurs continuent de se mobiliser** :

- Chaque nouveau Technical Working Group sectoriel (Oil&Gaz, Transport et Ciment) réunit **plus de 30 organisations influentes** qui contribuent au développement des méthodes ACT® et partagent leurs expertises et pratiques ;
- **L'expérimentation ACT Bâtiment publiera ses premiers enseignements** au cours du premier trimestre 2020. Cette expérimentation a été menée avec les 7 entreprises suivantes : Bouygues Construction, ICADE, Vilogia, Nexity, Groupe Réalités, Vinci Immobilier et Léon Grosse ; avec l'assistance technique et les évaluations ACT des consultants Ekodev et ARP Astrance.

ACT® à l'international

La COP 25 a été l'occasion :

- Du lancement du « Climate and Energy Benchmark » du secteur automobile réalisé par la World Benchmarking Alliance avec la méthode ACT Automotive. **Ce benchmark des 25 constructeurs automobile internationaux les plus influents** est disponible au lien suivant : <https://climate.worldbenchmarkingalliance.org/>
- De **promouvoir le projet ACT DDP**. Ce projet qui implique ADEME, IDDRI, FFEM, CDP LATIN AMERICA, TEMPUS ANALITICA, et CONNUE réunit les initiatives ACT® et DDP. Cette collaboration vise à accroître l'ambition collective de réduire les émissions de gaz à effet de serre au Mexique et au Brésil, alignée vis-à-vis de l'objectif global de l'Accord de Paris ;
- De **renforcer et d'étendre le réseau ACT®** auprès d'organisations telles que SLOCAT, Climate Chain Coalition, IPIECA, We Mean Business, International Chamber of Commerce...

Merci de votre lecture et à très vite sur www.bilans-ges.ademe.fr !
Pour toute question, ayez le réflexe : centrederesourcesges@ademe.fr